Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 119 (1993)

Heft: 22

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Construction du pénitentier cantonal à Sion

Résultats

Ce concours était organisé par le Département des travaux publics du canton du Valais, représenté par son Service cantonal des bâtiments, en collaboration avec le Service des établissements pénitentiaires du Département de Justice et Police. Sur 89 bureaux inscrits, 56 ont rendu un projet dans les délais impartis.

Jury

Président: M. B. Attinger, architecte cantonal, Sion. Membres: MM. A. Beytrison, directeur des établissements pénitentiaires, Salins; F. Boschetti, arch., Lausanne; J.-N. Delez, juge d'instruction pénale, Sion; J.-L. Grobéty, arch., Fribourg; Ch.-A. Meyer, architecte de la ville de Sion; H. Nuoffer, directeur des établissements de Bellechasse, Sugiez. Suppléants: MM. J.-M. Gilloz, adjoint du directeur des établissements pénitentiaires, Ardon; H. Imhof, arch. au Service des bâtiments, Sion; D. Rey, arch. au Service des bâtiments, Sion; P.-A. Zufferey, éducateur, Pramont. Experts: MM. C. Bregnard, arch. à l'Office des constructions fédérales, Berne; J. Zwick, Office fédéral de la Justice, Berne.

Palmarès

1er prix (Fr. 20 000.—): Roland Vassaux & Joël Chervaz, Fully; collaborateurs: R. Vassaux, R. Bétrisey, L. Richard

2º prix (Fr. 15 000.—): AMB, Sion, Rolf Fuchs, Max Perruchoud, Peter Krekic; collaborateurs: M. Bakker, A. Blanc, L. Voeffray

3º prix (Fr. 14 000.—): Baechler & Gagliardi + Jean Suter, Sion et Conthey; collaborateurs: R. Savioz, A. Dayer, I. Dubuis

4º prix (Fr. 9000.—): Olivier Galletti & Claude Anne-Marie Matter. Collombev

5º prix (Fr. 8000.—): Z Architectes SA, Sierre, Stéphane Rudaz; collaborateurs: N. Meulemans, N. Pham, A. Widmer

6º prix (Fr. 7000.–): Renaud Rouvinez, Sion, et Pierre-

Antoine Masserey, Venthône
7º prix (Fr. 6000.–): Ambroise Bonvin, Montana; colla-

borateurs: P. Aumann, A. Besse, L. Chabloz

8º prix (Fr. 5000.—): Jean-Paul Chabbex et Georges Garanis, Monthey

9º prix (Fr. 4000.—): Atelier 3, Christian Exquis, Luciano Gentile, Schneeberger; collaborateurs: Y. Ioannides, R. Faessler

Pascal Varone et Gilbert Favre, Sion; collaborateurs: S. Ville, C. Nicod, C.

Quarroz, A. Blanc, P. Jeker Achat (Fr. 10 000.—): Jean-Luc Torrent, Savièse, et Raphaël Berclaz, Mollens; collabora-

teur: P. Goel

Recommandation et conclusion du jury

10e rang:

Arrivé au terme de son jugement et conformément à l'article 47 du règlement SIA 152, le jury recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage, le projet ayant obtenu le premier prix, pour la poursuite des études en vue de l'exécution. Il remercie l'ensemble des concurrents de la contribution qu'ils ont, chacun, appportée à la recherche d'une solution pour cette très importante et délicate réalisation.

La restauration du patrimoine architectural: une dimension européenne

L'Association européenne des entreprises de restauration du patrimoine architectural réunira son premier conseil d'administration le vendredi 29 octobre prochain, sous la présidence d'Hervé Quelin. Créée en décembre 1992 à l'initiative du Groupement français des entreprises de restauration de monuments historiques, elle recherche actuellement, sur le plan européen, les entreprises hautement qualifiées susceptibles de participer à son action.

Cette instance, soutenue par le Conseil de l'Europe, a pour principaux objectifs de coordonner, d'étudier et de développer au niveau européen toutes les initiatives pouvant contribuer au progrès des métiers concernés par la restauration du patrimoine architectural. De nombreux thèmes seront traités, comme la formation et les techniques de restauration.

Dans un premier temps, l'association va inventorier les matériaux et les nouveaux produits utilisés ainsi que les tech-

niques modernes actuellement appliquées sur les monuments anciens, en effectuant une analyse comparative de leurs avantages et inconvénients par rapport aux techniques traditionnelles.

Elle travaille également sur des dossiers prioritaires liés à l'importance croissante des politiques européennes en faveur de la protection et de la revalorisation du patrimoine architectural, à la situation particulièrement difficile de certains métiers, aux difficultés actuelles de l'emploi. Tous ces sujets impliquent une réflexion concertée de tous les partenaires sur un plan européen pour sauvegarder les métiers spécialisés et assurer la pérennité des monuments.

Informations complémentaires: Catherine Charbonneau, tél. (1) 40 69 51 68.

52

AS Nº 22

o 22 13 octobre 1993